

**Délibération N°21**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

| NOMBRE DE CONSEILLERS |    |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE :         | 25 |
| PRESENTS :            | 19 |
| VOTANTS :             | 24 |

**OBJET :**

**DEMANDE DETR 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Treize Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la  
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil que les  
demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement  
des Territoires Ruraux (DETR) 2023 doivent être déposées  
avant le 15 février 2023.

Il propose de solliciter des subventions au titre de la  
DETR pour l'aménagement de l'extension (phase 2) de la ZAE  
PRES DE LA GRANDE ROUTE :

phase 1 = recherches archéologiques / phase 2 = travaux en  
2024

Cette extension permettra d'assurer le développement  
économique du territoire par l'aménagement de terrains à  
vocation économique car il n'y a presque plus de terrains  
aménagés, disponibles à la vente. Des travaux de fouilles  
archéologiques ont été préconisés par la DRAC. Ce projet a  
été retenu à l'AMI du Conseil Départemental de l'Allier en 2021.  
Une procédure de modification simplifiée du PLUi est réalisée..

Le coût estimatif d'acquisition, d'aménagement, de  
travaux de fouilles et de Maîtrise d'œuvre est estimé à  
3 264 619 € HT.

|  |                |
|--|----------------|
| - TRAVAUX, MAITRISE D'OEUVRE                         | 1 296 807 €    |
| - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE<br>ET TRAVAUX DE FOUILLES = | 1 760 596 € HT |
| - ACQUISITION =                                      | 191 866 €      |
| - DROIT DE MUTATION =                                | 15 350 €       |

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|   |               |
|---|---------------|
| -DETR ou DSIL (35% avec un montant des frais d'acquisition plafonné à 10% du montant des travaux) – Plafonnée à 500 000 € = | 500 000 €     |
| -Conseil Départemental de l'Allier  | = 454 000 €   |
| -FNAP (40% sur les fouilles)  | = 690 881 €   |
| -FEDER (26,40%)   | = 966 814,2 € |
| -Autofinancement Communauté de Communes (20%)   | = 652 923,8 € |

Sur la base de ces éléments financiers, Monsieur le Président propose au Conseil de solliciter les subventions au titre de la DETR 2023 pour l'opération globale d'aménagements d'extension de la ZAE.

Le Conseil, entendu les explication de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'investissement présenté, ainsi que les plans de financement.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : **24 FEV. 2023**  
Publié ou Notifié le : **14 FEV. 2023**  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"